



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250505-CM0505251-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE CROS**

30170

Séance du **05 MAI 2025**

Numéro de délibération **33/2025**

L'an **2025**

et le **05 Mai**

à **18 heures 00**

DATE DE CONVOCATION 28 Avril 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

**MMES : Princé M.A, Barrat M, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E.,**

**Absents : Majourel F, Grousset C, Deshons C, Bouvet E,**

**Procuration : Grousset C à Malcoste E ; Deshons C à Clavel C ; Bouvet E à Dubiez Frank**

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

**A été élu secrétaire : DUBIEZ Frank**

**Objet de la Délibération : AUTORISER M. LE MAIRE A SIGNER LA NOUVELLE OFFRE D'EMPRUNT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°11/2025 du 20 mars 2025 avait été prise afin de financer l'achat du terrain de 4494 m<sup>2</sup> situé en face de la Mairie, après consultation de notre demande La banque des Territoires propose une nouvelle offre à savoir le prêt cohésion territoriale (livret A + 1.30%) qui correspond plus au projet de la commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant de 50 000 €, au taux LIVRET A + 1.30% pour une durée de 25 ans,

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

**A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

**AUTORISE :**

- M. le Maire à contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) un emprunt composé d'une ligne de prêt d'un montant de 50 000 €, au taux LIVRET A + 1.30% pour une durée de 25 ans,

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE CROS**

**30170**

**Séance du 05 Mai 2025**

**Numéro de délibération 34/2025**

L'an 2025

et le 05 MAI

à 18 heures

**DATE DE CONVOCATION : 28 Avril 2025**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., MM. Clavel C., Dubiez F., Malcoste E., Vieillard Baron A

Absents : Grousset C. Bouvet E, Majourel F., Deshons C.,

Procuration : Grousset C. à Malcoste Éric, Deshons C. à Clavel C ; Bouvet E à Dubiez F

A été nommé secrétaire : Dubiez Frank

Objet de la Délibération

**BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative à prendre sur le budget  
PRINCIPAL en Investissement concernant les travaux de voiries pour la traversée du village RD169 :

Il présente les opérations à effectuer sur le budget PRINCIPAL :

**INVESTISSEMENT :**

231 Immobilisation corporelle en cours - 309 027.00€

2151 réseaux de voirie + 309 027.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à

**APPROUVE**

**A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

La décision modificative du budget PRINCIPAL tel que présentée par M. le Maire

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du

30099

COMMUNE DE CROS

Code INSEE

Budget Principal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## BP DM N° 1 INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	309 027.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>309 027.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	309 027.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>309 027.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>309 027.00 €</b>	<b>309 027.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250505-CM0505252-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE CROS**

30170

Séance du **05 Mai 2025**

Numéro de délibération **35/2025**

L'an 2025

et le 05 Mai

à 18 heures

**DATE DE CONVOCATION : 28 Avril 2025**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Vieillard Baron A, Malcoste E

Absents : Majourel F ; Bouvet E., Deshons C., Grousset C.,

Procuration : Deshons C. à Clavel C ; Grousset C. à Malcoste E ; ; Bouvet E à Dubiez F

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : Dubiez Frank

Objet de la Délibération

**BUDGET AEP DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative à prendre sur le budget AEP en Fonctionnement concernant le recouvrement de la redevance pollution domestique 2024 :

Il présente les opérations à effectuer sur le budget AEP :

**FONCTIONNEMENT :**

61523 Entretien et réparation des réseaux - 2 880.00€

701249 Reversement redevance pour pollution domestique + 2 880.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré

**à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés  
APPROUVE**

la décision modificative du budget AEP tel que présentée par M. le Maire

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du

30099

COMMUNE DE CROS

Code INSEE

Budget A.E.P.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## AEP DM N°1 FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	2 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 880.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	2 880.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 880.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 880.00 €</b>	<b>2 880.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250505-CM0505253-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE CROS**

**30170**

**Séance du 05 Mai 2025**

**Numéro de délibération 36/2025**

L'an 2025

et le 05 Mai

à 18 heures

**DATE DE CONVOCATION : 28 Avril 2025**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Vieillard Baron A, Malcoste E

Absents : Majourel F ; Bouvet E., Deshons C., Grousset C.,

Procuration : Deshons C. à Clavel C, Grousset C. à Malcoste E ; Bouvet E à Dubiez F

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : Dubiez Frank

Objet de la Délibération

**BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative à prendre sur le budget ASSAINISSEMENT en Fonctionnement concernant le recouvrement de la redevance collecte domestique 2024 :

Il présente les opérations à effectuer sur le budget ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT :

61523 Entretien et réparation des réseaux - 400.00 €

706129 Reversement redevance pour modernisation

Des réseaux de collecte + 400.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

à **L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés

**APPROUVE**

la décision modificative du budget ASSAINISSEMENT tel que présentée par M. le Maire

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du

30099

COMMUNE DE CROS

Code INSEE

BUDGET ASSAINISSEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## ASS DM N°1 FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>400.00 €</b>	<b>400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>





**30170 CROS**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE CROS**

**30170**

**Séance du 05 mai 2025**

**Numéro de délibération 37/2025**

L'an 2025

et le 05 Mai

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Vieillard Baron A, Malcoste Éric

Absents : Majourel F., Bouvet E., Deshons C., Grousset C.,

Procuration : Grousset C. à Malcoste E, Deshons C à Clavel C ; Bouvet E. à Dubiez F

A été nommé secrétaire : Dubiez Frank

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Objet de la Délibération

**CROS SECTEUR 04N : EPM : DEPLACEMENT ET MISE EN SERVICE EP ARMOIRE DU POUGET ET ROUTE DE COGNAC**

**M. le Maire expose au conseil municipal le projet envisagé pour les travaux : Eclairage Public Maintenance**

**Ce projet s'élève à 3 103.72 € HT soit 3 724.46 € TTC**

Définition sommaire du projet :

Sur la commune de Cros

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage

Maintenance Eclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint.

5. Versera, à la réception des travaux, sa participation définitive au moment du solde.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré :

**à L'UNANIMITÉ des membres présents et représenté**



### **APPROUVE**

le projet dont le montant s'élève à 3 103,72 € HT soit 3 724,46 € TTC, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

### **S'ENGAGE**

à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### **S'ENGAGE**

à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 3 720,00 €.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **05 MAI 2025**

Numéro de délibération **38/2025**

L'an 2025

Et le 05 MAI

À 18 heures

**Date de Convocation : 28 Avril 2025**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Christian CLAVEL, Maire**

Présents :

**MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A,**

**MM. Clavel C., Dubiez F., Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Absents : **Bouvet E., Deshons C ; Majourel F ; Grousset C.,**

Procurations : **Bouvet E à Dubiez F ; Deshons C à Clavel C ; Grousset C. à Malcoste E**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : **DUBIEZ Frank**

Objet de la Délibération

**ADMISSION EN NON VALEUR : des sommes dû à la commune par des tiers**

**Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Cros pour les budgets suivant :**

- **Budget principal (12000)**
- **Budget annexe AEP (12002)**
- **Budget annexe ASSAINISSEMENT (12003)**

**Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.**

**Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.**

**L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :**

- **dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...);**
- **dans l'échec des tentatives de recouvrement.**



Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de :

- 0.14 € pour le Budget AEP (12002)
- 0.01 € pour le budget ASSAINISSEMENT (12003)
  
- 528.00€ pour le Budget principal (12000)

Cette admission en non-valeur concerne des créances sur les factures de consommation d'eau... entre 2021 et 2023 pour le budget eau / assainissement et une créance sur un ordre de reversement en 2018 sur le budget principal.

Par conséquent,

Après consultation de la Commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 7 avril 2025,

Le Conseil municipal de CROS décide

**D'AUTORISER**

Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables"

D'un montant de 528.00 euros ; pour le Budget Principal

D'un montant de 0.14 euros ; pour le Budget AEP

D'un montant de 0.01 euros ; pour le Budget ASSAINISSEMENT

**D'AUTORISER**

Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250505-CM0505251-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE CROS**

30170

Séance du **05 mai 2025**

Numéro de délibération **39/2025**

L'an 2025

et le 05 Mai

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

**MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A**

**MM. Clavel C., Dubiez F., Vieillard Baron A, Malcoste Eric**

**Absents : Majourel F., Bouvet E., Deshons C., Grousset C.,**

**Procuration : Grousset C. à Malcoste E, Deshons C à Clavel C ; Bouvet E à Dubiez F**

**A été nommé secrétaire : DUBIEZ Frank**

**L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.**

Objet de la Délibération

**SUBVENTION ASSOCIATION RADIO ESCAPADE**

**M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de RADIO ESCAPADE**

**Il expose au conseil le rapport d'activités ainsi que le budget prévisionnel de l'Association Radio Escapade**

**Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré**

**à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

**DECIDE**

**D'allouer une subvention de 300.00 € à l'association RADIO ESCAPADE pour l'année 2025.**

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250505-CM0505251-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE CROS**

30170

Séance du **05 mai 2025**

Numéro de délibération **40/2025**

L'an **2025**

et le **05 Mai**

à **18 heures**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

**MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A**

**MM. Clavel C., Dubiez F., Vieillard Baron A, Malcoste Eric**  
**Absents : Majourel F., Bouvet E., Deshons C., Grousset C.,**

**Procuration : Grousset C. à Malcoste E, Deshons C à Clavel C ; Bouvet E à Dubiez F**  
**A été nommé secrétaire : DUBIEZ Frank**

**L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.**

**Objet de la Délibération**

**SUBVENTION ASSOCIATION ECOUTE ET REGARDER**

**M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention D'ECOUTE ET REGARD-**

**Il expose au conseil la demande de subvention pour le lancement d'une après-midi PUZZLE organisé par l'Association ECOUTE ET REGARDER**

**Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré**  
**à L'UNANIMITÉ des membres présents**  
**DECIDE**

**D'allouer une subvention de 400.00 € à l'association ECOUTE ET REGARDER pour l'année 2025.**

Fait et délibéré  
Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

Publication  
du

Notification  
Du